

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Panneau de particules liées au ciment CETRIS

Date de création 10/08/2026 Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit** Panneau de particules liées au ciment CETRIS
Substance / mélange mélange
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations prévues du mélange
Panneau de particules liées au ciment
Utilisations déconseillées du mélange
Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Fournisseur
Nom ou raison sociale CIDEM Hranice, a.s.
Adresse Skalní 1088, Hranice, 753 01
République Tchèque
Téléphone +420 581 676 111
E-mail cetris@cetris.cz
Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité
Nom ENVI GROUP s.r.o.
E-mail info@envigroup.cz
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence**
Numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange**
Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008
Le mélange est classé comme dangereux.

Skin Irrit. 2, H315
Skin Sens. 1B, H317
Eye Dam. 1, H318
STOT SE 3, H335

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Remarque: Le produit n'est pas dangereux tel que fourni par le fabricant. Lors de la fabrication des panneaux de particules liés au ciment (mélange d'adjuvants et d'eau, pressage des panneaux, durcissement et séchage), les effets irritants des différents composants sont éliminés et le produit obtenu est sans danger pour la santé. Les transformations ultérieures des panneaux de particules liés au ciment (découpe, ponçage, etc.) génèrent des poussières susceptibles d'avoir des effets irritants et sensibilisants, comme indiqué précédemment.

- 2.2. Éléments d'étiquetage**
Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Substances dangereuses

Cement, portland, chemicals

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Panneau de particules liées au ciment CETRIS

Date de création 10/08/2026 Numéro de version 1.0

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et les savons.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 65997-15-1 CE: 266-043-4	Cement, portland, chemicals	45-55	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	
CAS: 7784-31-8 CE: 616-524-3	Aluminium sulfate octadecahydrate	0,5-1	Eye Dam. 1, H318	

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

Informations supplémentaires

Autres composants : panneaux de particules 18,1 %, eau 29,7 %

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Ces instructions s'appliquent en cas d'exposition à la poussière générée lors du traitement des cartes électroniques: si vous vous sentez mal après l'exposition ou si les symptômes persistent, consultez un médecin. Si la personne est inconsciente, placez-la en position latérale de sécurité et appelez un médecin. Ne lui donnez rien par voie orale.

En cas d'inhalation

Emmenez la personne atteinte à l'air frais. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

En cas de contact avec la peau

Lavez la zone affectée à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

Rincez immédiatement les yeux ouverts à l'eau. Si la victime porte des lentilles de contact, retirez-les immédiatement et continuez à rincer. Si les problèmes persistent, consultez un médecin.

En cas d'ingestion

Voie d'exposition non considérée comme possible. En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau. En cas de malaise, consulter un médecin.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Panneau de particules liées au ciment CETRIS

Date de création	10/08/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

non indiqué

En cas de contact avec la peau

non indiqué

En cas de contact avec les yeux

non indiqué

En cas d'ingestion

non indiqué

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas inflammable. Adapter les agents extincteurs aux conditions environnantes

Moyens d'extinction inappropriés

N'utilisez pas de jets d'eau puissants. L'utilisation d'un courant de forte puissance peut propager un incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des produits de combustion dangereux peuvent se former : oxydes de carbone (CO, CO₂) et autres gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection complet pour pompiers avec appareil respiratoire autonome. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer la poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure spéciale requise.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si le produit n'est pas endommagé mécaniquement ou autrement, il peut être réutilisé. Recueillir les produits contaminés ou les résidus de produits et les stocker dans des conteneurs de collecte des déchets. Éliminer conformément aux réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuelle lors de travaux sur des panneaux de particules liées au ciment, tels que le découpage, le perçage, le fraisage et le meulage, voir 8. Assurer une ventilation adéquate. Manipulez les planches en position verticale. Suivez les règles d'hygiène du travail, lavez-vous les mains et le visage après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit couvert et sec afin que les planches ne soient pas mouillées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

L'information n'est pas disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange ne contient pas de substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Panneau de particules liées au ciment CETRIS

Date de création 10/08/2026 Numéro de version 1.0

Autres informations sur les valeurs limites

Portland cement [65997-15-1] TWA 1 mg/m³ Fraction respirable
DNEL, PNEC - valeurs non disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Assurer une ventilation adéquate lors de l'usinage de panneaux de particules liées au ciment, comme la coupe, le perçage, le fraisage et le meulage. Assurez-vous que les personnes utilisant un équipement de protection individuelle travaillent avec le produit. Se laver soigneusement les mains et le visage à l'eau et au savon après le travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. La procédure de surveillance de la teneur en substances dans l'air du lieu de travail et la spécification des équipements de protection sont déterminées par le travailleur responsable de la sécurité et de la protection de la santé au travail.

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité lorsque vous travaillez sur des panneaux de particules liées au ciment.

Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. Autre protection : vêtements de protection. En cas de contamination, laver la peau à fond.

Protection respiratoire

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

Risques thermiques

Non indiqué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Couleur	donnée non disponible
Odeur	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible
Inflammabilité	non-inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	donnée non disponible
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité et/ou densité relative	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible

9.2. Autres informations

Couleur : selon la nuance
Humidité (en % massique) : 9 ± 4

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas attendu.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Panneau de particules liées au ciment CETRIS

Date de création	10/08/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

10.4. Conditions à éviter

Éviter de mouiller le produit

10.5. Matières incompatibles

L'information n'est pas disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Les substances dangereuses dont les concentrations dépassent les limites d'exposition peuvent provoquer une intoxication aiguë par inhalation, en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Sulfate d'aluminium : DL50, voie orale, 6 200 mg/kg, rat

Acide silicique, sel de sodium : voie orale, 3 400 mg/kg, rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres informations

Le produit n'est pas dangereux sous la forme sous laquelle il est fourni par le fabricant. Lors de la production de panneaux de particules liés au ciment (mélange d'additifs en vrac et d'eau, pressage des panneaux, durcissement et séchage), les effets irritants des composants individuels sont éliminés et le produit résultant n'a aucun effet néfaste sur la santé humaine. Le traitement ultérieur des panneaux de particules liés au ciment (par exemple découpe, meulage) génère de la poussière qui peut avoir des effets irritants et sensibilisants.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Panneau de particules liées au ciment CETRIS

Date de création	10/08/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Données du mélange ou des composants indisponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données du mélange ou des composants indisponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes dans l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Non indiqué.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminez les déchets conformément à la réglementation locale/officielle.

Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

Code de la catégorie de déchets

17 01 07 mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

non soumis aux règlements sur le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non pertinent

14.4. Groupe d'emballage

non pertinent

14.5. Dangers pour l'environnement

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Panneau de particules liées au ciment CETRIS

Date de création 10/08/2026 Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P261 Éviter de respirer les poussières.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et les savons.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS Chemical Abstracts Service
CE Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CLP Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV Composés organiques volatils
EINECS Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS Procédures d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
EuPCS Système européen de catégorisation des produits
Eye Dam. Lésions oculaires graves
FBC Facteur de bioconcentration
IATA Association internationale du transport aérien
IBC Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IMO Organisation Maritime Internationale

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Panneau de particules liées au ciment CETRIS

Date de création	10/08/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
Numéro ONU	Numéro d'identification à quatre chiffres de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PMT	Persistant, mobile et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un
UE	Union européenne
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile

Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.